

Fédération Algérienne de Football

Ligue Régionale de Football de Blida

Ligue de Football de Wilaya de Chlef

AFFAIRE N°108/S : Rencontre IRJTSobha – IRBOuled-Fares

Du 23 Mai 2023 (22^{ème} Journée)

- Après lecture de la feuille de match

- Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel et le commissaire au match ;

- **Attendu que** : l'équipe Séniors du club **IRJTSobha**, Ainsi que les trois Arbitres officiellement désignés et le commissaire au match étaient présents au lieu et heure prévu de la rencontre ;
- **Attendu que**: la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de L'équipe Seniors du club **IRBOuled-Fares**;
- **Attendu qu'après** attente du délai réglementaire, l'arbitre après avoir constaté l'absence de l'équipe Seniors du club **IRBOuled-Fares**, annula la rencontre ;
- **Attendu qu'aucune** correspondance du club **IRBOuled-Fares** n'est parvenue à la C.O.C pour justifier ce 02^{ème} forfait délibéré
- **Attendu qu'aucun** responsable de club **IRBOuled-Fares** ne s'est présenté à la C.O.C à ce jour ;
- **Attendu que** : Article 62 : Forfait, refus de participation ou abandon de terrain d'une équipe

Si une équipe séniors d'un club déclare forfait délibérément, refuse de participer à une rencontre, refuse de continuer à prendre part à la rencontre ou abandonne le terrain, le club encourt les sanctions suivantes :

PHASE RETOUR :

- Match perdu par pénalité ;
- Défalcation de Six (06) points ;
- Une amende de :
- Quinze Mille (15.000 DA) dinars pour la Division Honneur.

Fédération Algérienne de Football

Ligue Régionale de Football de Blida

Ligue de Football de Wilaya de Chlef

Par ces motifs, la Commission décide :

(Article 62 du Règlement du Championnat de Football Amateur
Edition 2019 / 2020) **02^{ème} FORFAIT DELIBERE**

Match perdu par pénalité à l'équipe «Séniors» du Club
IRBOuled-Fares pour en attribuer le gain du match à l'équipe
«Séniors» du Club **IRJTSobha** qui marque 3 points et un score de
Trois (03) buts à Zéro (00)

- Défalcation de Six (06) points à l'équipe « Séniors » du club
IRBOuled-Fares;

- Amende de Quinze Mille dinars (15.000DA) pour le club **IRBOuled-Fares**

**-1^{er} forfait : CATaougrit / IRBOuled-Fares du 28/03/2023
(Aff.N°102/S) BO-N°21 du 23/04/2023**

**-2^{ème} forfait : IRJTSobha / IRBOuled-Fares du 23/05/2023
(Aff.N°108/S) BO-N°22 du 26/05/2023**